

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.09.233

**Annulation des loyers
versés à
GrandAngoulême par
les hébergés de la
pépinière
d'entreprises et
certains locataires
dont l'activité a été
interdite**

LE DIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 septembre 2020**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Isabelle DESMORTIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Gérard LEFEVRE à Jean-Philippe POUSSET, Martine PINVILLE à Fabrice VERGNIER

Suppléant(s) :

Francis LAURENT par Isabelle DESMORTIER

Excusé(s) :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.09.233**

ECONOMIE

Rapporteur : Monsieur ROY

ANNULATION DES LOYERS VERSES A GRANDANGOULEME PAR LES HEBERGES DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES ET CERTAINS LOCATAIRES DONT L'ACTIVITE A ETE INTERDITE

La crise sanitaire du Covid-19 a eu un impact économique majeur sur l'activité des entreprises, commerçants et associations situés sur le territoire de GrandAngoulême.

En plus des dispositifs de fonds de soutien au monde économique local ou de prêts d'urgence ou de l'accompagnement mis en œuvre dès le début de la crise sanitaire, il vous est aujourd'hui proposé des mesures concernant l'annulation des loyers dus pendant la période de confinement pour certaines entreprises locataires de GrandAngoulême.

En effet, comme l'y invitait l'ordonnance n°2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19, GrandAngoulême a suspendu l'ensemble des échéances de loyers dues au titre des mois de mars et avril ou avril et mai par l'ensemble de ses locataires des zones d'activité et de la pépinière d'entreprises mais également des locataires de locaux professionnels ou redevables d'une occupation du domaine public.

Afin d'accompagner les jeunes entreprises dans leur développement, il vous est proposé d'accorder aux structures en parcours pépinières d'entreprise une exonération complète des loyers et charges locatives pour les mois d'avril et mai conformément au tableau joint en annexe pour un montant total de 5 749,60 €.

De même, certains redevables n'ont pu continuer à exercer leur activité pendant la période de confinement.

EIRL- L'Alpha Café

C'est le cas du café de l'ALPHA qui a fermé dès le 13 mars et n'a pu reprendre son activité que courant juin. La redevance est annuelle et égale à 8000 € HT + 2% du CA. Il vous est proposé de réduire d'un quart la redevance pour l'exercice 2020 soit une redevance de 6000 € + 2% du CA généré.

Studio de danse – Mme PICARD Véronique – ZAC des Montagnes - centre sportif de Champniers

Mme Picard loue des locaux au rez de chaussée du complexe sportif à la Zac des Montagnes au centre sportif de Champniers pour son école de danse. Le loyer mensuel s'élève à 839.85 € TTC. L'école a été fermée dès le début du confinement et les cours n'ont pu reprendre que le 2 juin. Il vous est proposé d'exonérer Mme PICARD des loyers dûs pour les mois d'avril et mai.

SNC RELAIS COMMERCIAL – Camping du plan d'eau

La SNC Relais commercial loue des locaux pour l'exploitation du restaurant du camping du plan d'eau à Saint-Yrieix. La redevance mensuelle s'élève à 300 € TTC. Le restaurant a été fermé dès le confinement et a réouvert le 9 juin. Il vous est proposé d'exonérer la SNC Relais commercial des loyers dûs pour les mois d'avril et mai.

Je vous propose :

D'EXONERER du versement des loyers et charges locatives pour les mois d'avril et mai les entreprises en parcours pépinières figurant à l'annexe ci-jointe

DE REDUIRE de 2000 € la redevance annuelle de l'EIRL Alpha CAFE et de la fixer pour l'année 2020 à 6000 € HT + 2% du CA.

D'EXONERER du versement des loyers et charges locatives pour les mois d'avril et mai Mme PICARD Véronique pour les locaux loués au rez de chaussée du complexe sportif à la Zac des Montagnes au centre sportif de Champniers pour son école de danse

D'EXONERER du versement des loyers et charges locatives pour les mois d'avril et mai la SNC Relais commercial pour les locaux loués pour l'exploitation du restaurant du camping du plan d'eau à Saint-Yrieix.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 septembre 2020	<u>Affiché le :</u> 21 septembre 2020



Technoparc Krysalide

ETAT RECAPITULATIF DES SOMMES DEPOSEES PAR LA PEPINIERE D'ENTREPRISES DU GRAND ANGOULÊME

Entreprise	Bureau/Plateau	N° facture	Période	Date de dépôt du bordereau ou Bordereau	Destinataire	Montant du versement	Règlement par prélèvement	Règlement par virement	Règlement par chèque	Caution	REDEVANCE			CHARGES LOCATIVES			PRESTATIONS			Affranchissement
										HT	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT
ARION	P5	20/ANG/04-01	Avril	Hors régie	Virement TP	338,10 €	x				197,50 €	39,55 €	237,30 €	84,00 €	16,80 €	100,80 €				0
BRANDON	B3	20/ANG/04-02	Avril	Hors régie	Virement TP	349,24 €	x				207,15 €	41,43 €	248,58 €	83,88 €	16,78 €	100,66 €				0,00 €
FASST	P12	20/ANG/04-03	Avril	Hors régie	Virement TP	906,95 €	x				537,63 €	107,53 €	645,15 €	218,17 €	43,63 €	261,80 €				0,00 €
GAIAR	P11	20/ANG/04-04	Avril	Hors régie	Virement TP	218,00 €	x				125,00 €	25,00 €	150,00 €	56,67 €	11,33 €	68,00 €				0,00 €
IMAG'IN LEARNIN	P2	20/ANG/04-05	Avril	Hors régie	Virement TP	340,51 €	x				199,16 €	39,83 €	238,99 €	84,60 €	16,92 €	101,52 €				0,00 €
LUX LINGUA	P6	20/ANG/04-06	Avril	Hors régie	Virement TP	514,10 €	x				304,75 €	60,95 €	365,70 €	123,67 €	24,73 €	148,40 €				0,00 €
MR BOT	B9a	20/ANG/04-07	Avril	Hors régie	Virement TP	207,90 €	x				120,75 €	24,15 €	144,90 €	52,50 €	10,50 €	63,00 €				0,00 €
TOTAL							2 874,80 €			0,00 €	1 691,94 €	338,44 €	2 030,62 €	703,49 €	140,69 €	844,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Entreprise	Bureau/Plateau	N° facture	Période	Date de dépôt du bordereau ou Bordereau	Destinataire	Montant du versement	Règlement par prélèvement	Règlement par virement	Règlement par chèque	HT	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT
ARION	P5	20/ANG/05-01	Mai	Hors régie	Virement TP	338,10 €	x				197,50 €	39,55 €	237,30 €	84,00 €	16,80 €	100,80 €				0
BRANDON	B3	20/ANG/05-02	Mai	Hors régie	Virement TP	349,24 €	x				207,15 €	41,43 €	248,58 €	83,88 €	16,78 €	100,66 €				0,00 €
FASST	P12	20/ANG/05-03	Mai	Hors régie	Virement TP	906,95 €	x				537,63 €	107,53 €	645,15 €	218,17 €	43,63 €	261,80 €				0,00 €
GAIAR	P11	20/ANG/05-04	Mai	Hors régie	Virement TP	218,00 €	x				125,00 €	25,00 €	150,00 €	56,67 €	11,33 €	68,00 €				0,00 €
IMAG'IN LEARNIN	P2	20/ANG/05-05	Mai	Hors régie	Virement TP	340,51 €	x				199,16 €	39,83 €	238,99 €	84,60 €	16,92 €	101,52 €				0,00 €
LUX LINGUA	P6	20/ANG/05-06	Mai	Hors régie	Virement TP	514,10 €	x				304,75 €	60,95 €	365,70 €	123,67 €	24,73 €	148,40 €				0,00 €
MR BOT	B9a	20/ANG/05-07	Mai	Hors régie	Virement TP	207,90 €	x				120,75 €	24,15 €	144,90 €	52,50 €	10,50 €	63,00 €				0,00 €
TOTAL							2 874,80 €			0,00 €	1 691,94 €	338,44 €	2 030,62 €	703,49 €	140,69 €	844,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €